

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunions du siège de la Communauté de communes à Marcigny.

Étaient présents à l'ouverture de séance :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER M. Benoît CLAIN
ARTAIX.....	M. Maxime BERJOT M. Bruno SABOT
BAUGY	M. Alain BOUTELOUP Mme Annette JANIN
BOURG LE COMTE.....	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY	M. Joachim DOS SANTOS PENIDA Mme Marie-Josèphe BEAUCHAMP
CHENAY LE CHATEL.....	M. Jean-Stéphane VUITTON Mme Murielle GROS
MARCIGNY	M. Louis PONCET Mme Martine SOUFFERANT M. Gilbert GARDIEN Mme Martine FIACRE M. Bruno DAUMUR Mme Jocelyne LAPALU M. Denis PROST
MELAY.....	M. Jean Claude DUCARRE M. Frédéric VERNUSSE M. Pascal MILLET
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST Mme Sophie GOUDARD
VINDECY.....	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : Mme Claire PALLOT, titulaire Céron
Mme Bernadette BAILLY, pouvoir donné à Frédéric VERNUSSE
M. Franck PERRAT, titulaire Saint Martin du Lac
M. Rémy BAJARD, M. Pierre BRANDON, M. Éric PERRIER, délégués suppléants.

Quorum : 25 titulaires présents, 1 pouvoir soit 26 votants ; 2 titulaires excusés,

Secrétaire de séance : M. Maxime BERJOT

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL DU 06 JUILLET 2026

Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2026.

Affaires générales / finances :

- Correction de la délibération d'adoption CFU 2025 du budget principal
- Nouvelle affectation des résultats 2025 budget principal
- Composition des commissions thématiques communautaires
- Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire
- Décisions modificatives
- Subventions aux associations
- Renouvellement de contrats d'agents
- Résiliation du bail de Mme LETOURNEUR, diététicienne
- Location des cabinets 3 et 4 de la MSP à deux médecins

Gestion des déchets :

- Avenants aux marchés de collecte, transport et traitement des déchets
- Adoption du bilan d'activités 2025 du service de collecte des déchets
- Admissions en créances éteintes suite à décisions judiciaires

Economie, habitat et urbanisme, travaux et mutualisation :

- Adhésion à l'association ENVIE d'R
- Contrat de maîtrise d'œuvre avec FIGURAL pour travaux case 4 atelier partagé
- Vente d'une parcelle sur la ZA du Champêtre à Baugy
- Suppression de la servitude de passage pour Mme JULLIET (voie d'accès déchetterie)

Petite enfance, enfance, jeunesse :

- Vote des tarifs du camp ados été 2026
- Modification du règlement intérieur de l'ALSH
- Convention de partenariat avec la mission locale pour accueils des jeunes en PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel)

Questions diverses.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2026
--

Affaires générales et finances :

DEL01_CC06_07	Adoption du procès-verbal de la réunion du 11/05/26	Unanimité
DEL02_CC06_07	Correction délibération d'adoption CFU budget principal	Unanimité
DEL03_CC06_07	Nouvelle affectation résultats 2025	Unanimité

DEL04_CC06_07	Composition des commissions thématiques communautaires	Unanimité
DEL05_CC06_07	Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire	Unanimité
DEL06_CC06_07	Décisions modificatives	Unanimité
DEL07_CC06_07	Subventions aux associations	Unanimité des votants
DEL08_CC06_07	Renouvellements de contrats d'agents	Unanimité
DEL09_CC06_07	Résiliation du bail de Mme LETOURNEUR	Unanimité
DEL10_CC06_07	Location cabinets médecins N°3 et 4 de la MSP	Unanimité

Gestion des déchets :

DEL11_CC06_07	Avenants aux marchés de collecte, transport et traitement des déchets	Unanimité
DEL12_CC06_07	Adoption du bilan d'activités 2025 service collecte déchets	Unanimité
DEL13_CC06_07	Admissions en créances éteintes suite à décisions judiciaires	Unanimité

Economie, habitat et urbanisme, travaux et mutualisation :

DEL14_CC06_07	Adhésion à l'association ENVIE d'R	Unanimité
DEL15_CC06_07	Contrat de maîtrise d'œuvre avec FIGURAL travaux case 4 atelier partagé	Unanimité
DEL16_CC06_07	Vente d'une parcelle sur la ZA Champêtre à Baugy	1 abstention, 25 voix pour
DEL17_CC06_07	Suppression de la servitude de passage et autorisation pour Mme JULLIET (déchetterie)	Unanimité

Petite enfance, enfance, jeunesse :

DEL18_CC06_07	Vote des tarifs du camp ados 2026	Unanimité
DEL19_CC06_07	Modification du règlement intérieur ALSH	Unanimité
DEL20_CC06_07	Convention partenariat avec la Mission Locale accueils de jeunes PMSMP	Unanimité

Affaires générales / finances :

- **Adoption du procès-verbal de la réunion du 11/05/2026**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 11 mai 2026, envoyé au préalable aux délégués communautaires, est adopté à l'unanimité.

- **Correction de la délibération d'adoption CFU 2025 du budget principal :**

Le Compte Financier Unique 2025 du budget principal a été approuvé de la façon suivante, le 10 mars 2026, par le Conseil communautaire.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	373 395,95	563 868,07	1 585 916,51	1 628 469,02
Résultats exercice 2025		190 472,12		42 552,51
Résultat antérieur		165 773,09		263 637,67
<i>Résultats cumulés</i>	373 395,95	729 641,16	1 585 916,51	1 892 106,69
Solde d'exécution 2025		356 245,21		306 190,18

Or, des écritures de régularisation comptable de recettes et de dépenses de fonctionnement du budget principal 2025, demandées par le SGC Charolais Brionnais, ont été passées après la réunion du Conseil communautaire. Cela a modifié légèrement les totaux du CFU et ils n'ont pas été inscrits dans la délibération. Ils ne correspondent donc pas à ceux du flux comptable du CFU transmis au SGC (et dont les résultats sont définitifs et corrects).

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la correction des résultats de fonctionnement du CFU du budget principal 2025 indiqués dans la délibération du Conseil communautaire du 10 mars 2026 :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	373 395,95	563 868,07	1 585 916,72	1 628 973,19
Résultats exercice 2025		190 472,12		43 056,47
Résultat antérieur		165 773,09		263 637,67
<i>Résultats cumulés</i>	373 395,95	729 641,16	1 585 916,72	1 892 610,86
Solde d'exécution 2025		356 245,21		306 694,14

- **Affectation des résultats 2025 budget principal**

L'affectation des résultats 2025 du budget principal approuvée le 10 mars 2026 par le Conseil communautaire est la suivante :

Budget principal	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEFICIT (D001)	EXCEDENT (R001)	DEFICIT (D002)	EXCEDENT (R002)
Solde d'exécution		356 245,21 €		306 190,18 €

Or, suite aux écritures de régularisation de recettes et de dépenses de fonctionnement passées après la réunion du Conseil communautaire, le résultat correct du CFU principal 2025 est finalement de 306 694,14 €. Cette somme est donc à affecter au R002, en lieu et place de celle approuvée le 10 mars 2026.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité la nouvelle affectation des résultats 2025 pour la section de fonctionnement du budget principal.

Budget principal	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEFICIT (D001)	EXCEDENT (R001)	DEFICIT (D002)	EXCEDENT (R002)
Solde d'exécution		356 245,21 €		306 694,14 €

- **Composition des commissions thématiques communautaires**

Le Conseil communautaire du 11 mai 2026 a créé les commissions thématiques suivantes :

- Commission « gestion des déchets »,
- Commission « économie »,
- Commission « agriculture, transition énergétique et mobilités, eau »,
- Commission « petite enfance, enfance et jeunesse »,
- Commission « affaires sociales et seniors »,
- Commission « tourisme ».

Les communes ont été invitées à désigner leurs représentants au sein de ces commissions. Le Président signale que la commune de Saint-Martin-du-Lac n'a pas souhaité désigner de membres dans ces commissions.

A l'unanimité, le Conseil communautaire arrête la composition des commissions.

- **Commission « gestion des déchets »,**

Commune	Représentant	Civilité	Nom	Prénom
ANZY LE DUC	Titulaire	Monsieur	BEAUCHAMP	Hugues
	Suppléant	Monsieur	DEDIEU	Julien
ARTAIX	Titulaire	Monsieur	CROISIER	Eric
	Suppléant	Madame	VITTI	Prunelle
BAUGY	Titulaire	Monsieur	TEIXEIRA	Philippe
	Suppléant	Monsieur	FONTAIMPE	Michel
BOURG LE COMTE	Titulaire	Monsieur	BAJARD	Rémy
	Suppléant	Mme	PERUS	Christine
CERON	Titulaire	Monsieur	JULIEN	Michel
	Suppléant	Madame	PALLOT	Claire
CHAMBILLY	Titulaire	Madame	BEAUCHAMP	Marie-Josèphe
	Suppléant	Monsieur	CHARDON	Manu
CHENAY LE CHATEL	Titulaire	Monsieur	AUGER	Florent
	Suppléant	Monsieur	VUITTON	Jean-Stéphane
MARCIGNY	Titulaire	Monsieur	PONCET	Louis
	Suppléant	Madame	CHAPELLE	Bettie
MELAY	Titulaire	Monsieur	MILLET	Pascal
	Suppléant	Monsieur	VERNUSSE	Frédéric
MONTCEAUX L'ETOILE	Titulaire	Monsieur	CHEMY	Alain
	Suppléant	Madame	BESSON	Myriam
SAINT MARTIN DU LAC	Titulaire			
	Suppléant			
VINDECY	Titulaire	Monsieur	PERRIER	Eric
	Suppléant	Monsieur	CHARRIER	Philippe

- **Commission « économie » :**

Commune	Représentant	Civilité	Nom	Prénom
ANZY LE DUC	Titulaire	Monsieur	CLAIN	Benoît
	Suppléant	Madame	BARBEY	Marion
ARTAIX	Titulaire	Madame	GONNARD	Catherine
	Suppléant	Monsieur	BERJOT	Maxime
BAUGY	Titulaire	Madame	JANIN	Annette
	Suppléant	Monsieur	FONTAIMPE	Michel
BOURG LE COMTE	Titulaire	Monsieur	BAJARD	Rémy
	Suppléant	Madame	HALLER	Camille
CERON	Titulaire	Monsieur	UBELMANN	David
	Suppléant	Monsieur	JULIEN	Michel

CHAMBILLY	Titulaire	Monsieur	RAQUIN	Cédric
	Suppléant	Monsieur	COIFFARD	Michel
CHENAY LE CHATEL	Titulaire	Madame	GROS	Murielle
	Suppléant	Madame	ALEX	Carine
MARCIGNY	Titulaire	Monsieur	PROST	Denis
	Suppléant	Madame	SOUFFERANT	Martine
MELAY	Titulaire	Monsieur	VERNUSSE	Frédéric
	Suppléant	Madame	MARGET	Angélique
MONTCEAUX L'ETOILE	Titulaire	Madame	DE LA CELLE	Catherine
	Suppléant	Monsieur	PROST	Georges
SAINT MARTIN DU LAC	Titulaire			
	Suppléant			
VINDECY	Titulaire	Monsieur	CHARRIER	Philippe
	Suppléant	Monsieur	DE RANCOURT	Régis

○ *Commission « agriculture, transition énergétique et mobilités, eau »,*

Commune	Représentant	Civilité	Nom	Prénom
ANZY LE DUC	Titulaire	Monsieur	DEDIEU	Julien
	Suppléant	Madame	MUNOZ	Aurore
ARTAIX	Titulaire	Monsieur	SABOT	Bruno
	Suppléant	Monsieur	LAPANDRY	Cédric
BAUGY	Titulaire	Monsieur	CHARRIER	Bernard
	Suppléant	Monsieur	AUGAGNEUR	Patrice
BOURG LE COMTE	Titulaire	Monsieur	BAJARD	Rémy
	Suppléant	Monsieur	LANGLOIS	Antoine
CERON	Titulaire	Monsieur	UBELMANN	David
	Suppléant	Monsieur	LEVIF	Sébastien
CHAMBILLY	Titulaire	Madame	BEAUCHAMP	Marie-Josèphe
	Suppléant	Mme	RATS	Estelle
CHENAY LE CHATEL	Titulaire	Monsieur	FOURNIER	Pierre
	Suppléant	Monsieur	CANTIN	Florian
MARCIGNY	Titulaire	Madame	SOUFFERANT	Martine
	Suppléant	Madame	CHAPELLE	Bettie
MELAY	Titulaire	Monsieur	MILLET	Pascal
	Suppléant	Monsieur	BIESSE	Jean-Charles
MONTCEAUX L'ETOILE	Titulaire	Monsieur	BUISSON	Rodolphe
	Suppléant	Monsieur	PROST	Georges
SAINT MARTIN DU LAC	Titulaire			
	Suppléant			
VINDECY	Titulaire	Monsieur	PERRIER	Gérard
	Suppléant	Monsieur	PERRIER	Eric

○ *Commission « petite enfance, enfance et jeunesse »,*

Commune	Représentant	Civilité	Nom	Prénom
ANZY LE DUC	Titulaire	Madame	BERNARD	Amandine
	Suppléant	Monsieur	BEAUCHAMP	Sébastien
ARTAIX	Titulaire	Madame	BACHELET	Nathalie
	Suppléant	Madame	GONNARD	Catherine
BAUGY	Titulaire	Madame	ETAIX	Lydie
	Suppléant	Madame	CHARRIER	Aurélié
BOURG LE COMTE	Titulaire	Madame	DESCOTES	Nathalie
	Suppléant	Monsieur	MURE	Patrick
CERON	Titulaire	Madame	POUPON	Anaïs
	Suppléant	Monsieur	PRUDHOMME	Tommy Lee

CHAMBILLY	Titulaire	Madame	SAUVADET	Catherine
	Suppléant	Madame	DEL PUP	Noelle
CHENAY LE CHATEL	Titulaire	Madame	RAVACHOL	Bénédicte
	Suppléant	Madame	GALL MASSON	Alexia
MARCIGNY	Titulaire	Madame	LAPALU	Jocelyne
	Suppléant	Madame	CLAYEUX	Caroline
MELAY	Titulaire	Madame	BAILLY	Bernadette
	Suppléant	Madame	QUÉRET	Amandine
MONTCEAUX L'ETOILE	Titulaire	Madame	RAJAUD	Cindy
	Suppléant	Madame	GOUDARD	Sophie
SAINT MARTIN DU LAC	Titulaire			
	Suppléant			
VINDECY	Titulaire	Madame	BURNICHON	Mélanie
	Suppléant	Madame	PALLOT	Véronique

○ *Commission « affaires sociales et seniors »,*

Commune	Représentant	Civilité	Nom	Prénom
ANZY LE DUC	Titulaire	Monsieur	GILIBERT	Noël
	Suppléant	Madame	TUAU	Evelyne
ARTAIX	Titulaire	Monsieur	NOTTIN	Jean Pierre
	Suppléant	Monsieur	NERVERS	Eric
BAUGY	Titulaire	Madame	VILLARD	Monique
	Suppléant	Monsieur	BOUTELOUP	Alain
BOURG LE COMTE	Titulaire	Madame	FOURTINES	Armelle
	Suppléant	Madame	DESCOTES	Nathalie
CERON	Titulaire	Madame	LAVAL	Nicole
	Suppléant	Madame	LOUPIAS	Christiane
CHAMBILLY	Titulaire	Madame	MARET	Beatrice
	Suppléant	Madame	DEL PUP	Noelle
CHENAY LE CHATEL	Titulaire	Madame	ALEX	Carine
	Suppléant	Madame	GALL MASSON	Alexia
MARCIGNY	Titulaire	Madame	FIACRE	Martine
	Suppléant	Madame	ALLOIN	Chantal
MELAY	Titulaire	Madame	THORAL	Audrey
	Suppléant	Madame	TROUILLET	Christelle
MONTCEAUX L'ETOILE	Titulaire	Monsieur	COIFFARD	André
	Suppléant	Monsieur	BLANC	Jean-Jacques
SAINT MARTIN DU LAC	Titulaire			
	Suppléant			
VINDECY	Titulaire	Monsieur	CHAPON	Didier
	Suppléant	Madame	DUMOULIN	Anne-Claire

○ *Commission « tourisme ».*

Commune	Représentant	Civilité	Nom	Prénom
ANZY LE DUC	Titulaire	Madame	RODRIGUES	Céline
	Suppléant	Madame	BERNARD	Amandine
ARTAIX	Titulaire	Madame	YVRARD-LAPLACE	Audrey
	Suppléant	Madame	HILT	Sabine
BAUGY	Titulaire	Madame	VILLARD	Monique
	Suppléant	Madame	ACEDO	Martine
BOURG LE COMTE	Titulaire	Madame	PERUS	Christine
	Suppléant	Madame	DESCOTES	Nathalie
CERON	Titulaire	Monsieur	JULIEN	Michel
	Suppléant	Madame	PALLOT	Claire

CHAMBILLY	Titulaire	Monsieur	COIFFARD	Michel
	Suppléant	Madame	RATS	Estelle
CHENAY LE CHATEL	Titulaire	Monsieur	VUITTON	Jean-Stéphane
	Suppléant	Monsieur	MERCIER	Jérôme
MARCIGNY	Titulaire	Madame	LAPALU	Jocelyne
	Suppléant	Madame	FIACRE	Martine
MELAY	Titulaire	Monsieur	SOUTRENON	David
	Suppléant	Madame	DELORME	Annick
MONTCEAUX L'ETOILE	Titulaire	Madame	GIRARD	Florence
	Suppléant	Monsieur	BUISSON	Rodolphe
SAINT MARTIN DU LAC	Titulaire			
	Suppléant			
VINDECY	Titulaire	Madame	COLLIN	Martine
	Suppléant	Madame	JACOB	Michelle

- **Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire :**

Le règlement intérieur est obligatoire dans toutes les Communautés de communes. Il doit être institué dans les 6 mois qui suivent l'installation de la nouvelle assemblée délibérante ; le règlement intérieur précédemment adopté continuant à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau. Le contenu du règlement est déterminé par l'assemblée délibérante, qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne. Mais certaines dispositions sont obligatoires : débat d'orientations budgétaires, fréquence et présentation des questions orales, conditions de consultation.

Le projet travaillé en Bureau communautaire a été envoyé préalablement aux délégués communautaires.

M. Denis PROST demande si la convocation est envoyée par voie postale ou numérique aux conseillers municipaux. Elle est envoyée sous forme dématérialisée. Il souhaite également que le congé maternité soit ajouté à l'article 9, en plus de la maladie. Il estime ensuite que la rédaction de l'article 17 est incomplète, car elle ne précise pas la procédure d'adoption des amendements. Enfin, dans l'article 26, il demande quelle est la condition de majorité d'approbation des modifications du règlement. Le Président propose d'intégrer les 2 premières remarques au projet à adopter et de prendre le temps d'étudier les 2 autres et de modifier le règlement le cas échéant.

M. Jean-Stéphane VUITTON demande une modification de la rédaction de l'article 13 : inscrire « faire arrêter » et non « arrêter ». Le président propose d'ajouter cette remarque.

Après ces échanges, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur.

- **Décisions modificatives :**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes nécessaires pour ajuster les crédits ouverts le 10/03/2026 pour différents budgets :

- Budget principal :

FONCTIONNEMENT

Article	NATURE	Montant
002	Excédent fonctionnement reporté	+ 503,96 €
74788	Subvention CAF – MSA	-503,96 €
Total recettes - fonctionnement		0,00 €

- Budget annexe « Environnement »

FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Montant
R – 777 / 042	Amortissement subv investissement	- 0,92 €
R - 7013	Vente produits résiduels	+ 0,92 €
Total recettes - fonctionnement		0,00 €

INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Montant
R-28181 / 040	Amortis PAV	+1 996,00 €
R-281838 /040	Amortis mat informatique bureau	+ 3,00 €
R-28188	Amortis autres immos corporelles	-299,00 €
R – 10222	FCTVA	- 1 700,00 €
Total recettes - investissement		0,00 €

- Budget annexe « Atelier partagé »

FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Montant
D – 66112	ICNE	+ 100,00 €
D - 615228	Travaux autres bâtiments	-100,00 €
Total dépenses - fonctionnement		0,00 €

• Subventions aux associations :

Le Président informe qu'une enveloppe de 17 000 € a été prévue pour les subventions aux associations dans le budget primitif principal voté en mars dernier.

Plusieurs demandes sont arrivées à la Communauté de communes de Marcigny. Les dossiers ont été étudiés lors de la dernière réunion du Bureau communautaire. Les dossiers qui n'entrent pas dans les critères d'éligibilité fixés dans le règlement ont été écartés. Des compléments ont été adressés à certaines associations. Seules les demandes complètes avec avis favorables du Bureau communautaire sont soumises au vote du Conseil Communautaire.

Sophie GOUDARD et Louis PONCET ne prennent pas part au vote.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, attribue les subventions aux associations suivantes.

- Comité de la foire aux dindes : 3 500 € pour l'organisation de l'édition 2026 de la Foire aux dindes
- Marcynéma : 2 400 € (1 200 € pour le festival Marcynéma 2026 et 1 200 € pour la Marcynémathèque)
- Accueil Paysan Bourgogne : 600 € pour l'opération « De Ferme en Ferme 2026 »
- Centre d'Etudes des Patrimoines (Saint Christophe en Brionnais) : 2 500 € pour l'animation du comité territorial de la candidature des sites clunisiens au patrimoine mondial
- Sud Foot 71 : 1 000 € (au titre des écoles de sports, pour achat des cages mobiles et autres matériels)

• Renouvellements de contrats d'agents :

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement des contrats de 3 agents :

- Sandrine ROY : après 6 ans de CDD, il n'est plus possible de renouveler son contrat pour une année supplémentaire en CDD. La loi prévoit un renouvellement automatique en CDI. Mme ROY donne pleine satisfaction dans ses fonctions. Denis

PROST souligne le bon développement des fréquentations du Club des P'tiots lors des dernières années.

- Elfi MESSMER : depuis bientôt 2 ans, elle assure la direction de l'ALSH. Le bilan de son action est très positif : l'ALSH est de plus en plus utilisé par les familles et les fréquentations progressent de façon régulière. Le contrat, à temps plein, de Mme MESSMER est renouvelé pour un an, à partir du 01 septembre.
- Yannick DUFOURNEL : prolongation pour 6 mois de son contrat pour assurer des missions de secrétariat, comptabilité, portage repas, à raison de 16h par semaine.

Le Président tient également à souligner l'engagement, l'implication et la motivation des agents de la Communauté de communes lors de la journée des élus organisée le 09 juin.

• **Résiliation du Bail de Mme LETOURNEUR, diététicienne.**

Par un mail du 19 mai 2026, Madame LETOURNEUR a informé la Communauté de communes de son départ de la région à compter du 1^{er} juillet 2026, pour raison familiale. Par conséquent, elle indique cesser son activité au sein de la maison de santé le jeudi 25 juin 2026 et sollicite donc la résiliation de son bail professionnel.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la résiliation amiable du bail professionnel de Mme LETOURNEUR.

• **Location des cabinets de la MSP à deux médecins généralistes :**

Jean-Claude DUCARRE indique au Conseil que les 2 médecins espagnols ont été auditionnés, avec succès, par le conseil départemental de l'ordre. Les démarches d'installation sont en cours avec la CPAM (ainsi qu'avec l'URSSAF et l'ARS indique Denis PROST). Ils devraient donc pouvoir débiter très prochainement leur activité. Une fiche d'information et de renseignements sera diffusée aux communes dans les plus brefs délais pour que les habitants puissent adresser leurs demandes de prise en charge par les 2 médecins. Le Président invite les Maires à relayer largement cette information dans les communes. Les fiches seront à renvoyer ou à déposer à la MSP et pas dans les communes, ni à la Communauté de communes.

Maxime BERJOT pressent qu'il y aura probablement beaucoup de demandes. Il veut savoir si la Communauté de communes peut faire une communication pour indiquer aux habitants comment faire pour s'inscrire. Jean Claude DUCARRE répond que ça sera fait et que les communes pourront relayer cette communication sur leurs propres supports (Panneau Pocket, sites internet, ...).

Pour finaliser les baux professionnels des 2 médecins, il est nécessaire d'approuver les conditions de location des cabinets n°3 et 4 de la MSP. Le Président rappelle que la Communauté de communes s'est engagée à prendre en charge loyers et charges pour 6 mois, à compter du début d'exercice de Raul MARCOS HIERRO et Célia BARTOLOME RODRIGO. Il en profite pour préciser que les charges locatives s'avèrent moins élevées que ce qui avait été envisagé initialement et que des régularisations positives pour les professionnels ont eu lieu au titre de l'année 2025.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les conditions de location des cabinets n°3 et 4 de la MSP :

➤ **Cabinet n°3, loué par Raul MARCOS HIERRO :**

- Surface du cabinet : 26,03 m²
- Surface des parties communes : 18,587 m²
- Soit un total de 44,617 m² loués,
- Montant du loyer TTC : 446,17 €/mois

- Charges locatives (au prorata de l'occupation du cabinet et de l'occupation totale actuelle des locaux de la MSP) : 116,58 € TTC/mois.
- Frais d'émission du titre de recettes de 6 € TTC/mois.
- Soit un coût mensuel total de 568,75 € TTC.

➤ **Cabinet n°4, loué par Célia BARTOLOME RODRIGO :**

- Surface du cabinet : 25,78 m²
- Surface des parties communes : 18,587 m²
- Soit un total de 44,367 m² loués,
- Montant du loyer TTC : 443,67 €/mois
- Charges locatives (au prorata de l'occupation du cabinet et de l'occupation totale actuelle des locaux de la MSP) : 116,58 € TTC/mois.
- Frais d'émission du titre de recettes de 6 € TTC/mois.
- Soit un coût mensuel total de 566,25 € TTC.

Le Conseil autorise le Président à signer les baux professionnels devant notaire, comme cela a déjà été fait pour les autres locataires.

Jean Marc POMMIER signale que les houblons doivent être arrosés très régulièrement. Le Président indique qu'il a donné des consignes pour qu'ils le soient chaque semaine. Malgré tout, les très fortes chaleurs ont brûlé certaines feuilles.

Gestion des déchets :

- **Avenants aux marchés de collecte, transport et traitement des déchets :**

L'entreprise PAPREC (COVED), titulaire du lot n°2 « collecte en apport volontaire des papiers et emballages hors verre », a informé la Communauté de communes qu'un des indices figurant dans la formule de révision des prix, l'indice gasoil 1870 n'existe plus. Il est remplacé par un nouvel indice, l'indice 07221FM, issu des séries INSEE. Un coefficient de raccordement permet de passer de l'ancien indice au nouveau. Calculé sur la base de l'indice M0 de la formule de révision (décembre 2025), le coefficient de raccordement est de 1,384 (soit indice 1870 déc 2025 = 136,18 / indice 07221FM déc 2025 = 98,39). Le CCAP prévoit qu'en cas de « modification ou de disparition officielle de tout ou partie des paramètres choisis dans les formules, le choix des nouveaux paramètres fera l'objet d'un avenant ». Il convient donc d'approuver un avenant permettant l'introduction de ce nouvel indice dans la formule de révision des prix du lot n°2.

L'entreprise GUERIN LOGISTIQUE (groupe MINERIS), titulaire du lot n°3 « collecte des emballages en verre », a adressé à la Communauté de communes un courrier, le 31 mars 2026, pour indiquer que, face à la persistance du conflit au Moyen Orient, elle n'est pas en mesure d'absorber les conséquences du prix du gasoil. Sur la base des articles R.2194-5 et R.3135-5 du Code de la Commande Publique (permettant des modifications des marchés rendues nécessaires en raison de circonstances imprévues), l'entreprise sollicite la validation d'un avenant introduisant une surtaxe carburant temporaire, d'un montant de 4,83%. Concrètement, le montant des factures mensuelles calculé selon les conditions du marché, sera augmenté de 4,83%. L'avenant prévoit que la surtaxe sera supprimée lorsque l'indice CNR retrouvera une valeur inférieure ou égale à celle du mois de janvier 2026. La rétroactivité n'étant pas possible, cet avenant ne pourra pas s'appliquer avant le mois de juillet 2026.

L'entreprise SAS PASSARD - BOURGOGNE RECYCLAGE, titulaire des lots 4 et 5, a transmis le 02 avril 2026 à la Communauté de communes, un courrier sollicitant une application exceptionnelle de la formule de révision de prix avant l'échéance annuelle du 01/01/2027. Elle

justifie également cette demande par le contexte international, entraînant une forte hausse des coûts d'approvisionnement du carburant de leurs camions de collecte. L'entreprise indique ne pas vouloir modifier les conditions tarifaires du marché, mais demande une application exceptionnelle de la formule de révision au 01/05/2026 et au 01/07/2026. La rétroactivité n'étant pas possible, la révision interviendra donc seulement le 01/07/2026, puis à l'échéance initialement prévue du 01/01/2027.

Après avoir échangé et délibéré le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les avenants suivants :

- Avenant au lot n°2 avec l'entreprise PAPREC (7, Rue du docteur Lancereaux - 75008 PARIS) permettant l'introduction de l'indice 07221FM à la place de l'indice 1870, à travers le coefficient de raccordement de 1,384 dans la formule de révision des prix du lot n°2,
- Avenant au marché du lot n°3 avec l'entreprise MINERIS -GUERIN LOGISTIQUE (37, rue Paul Saïn – CS 40100 – 84918 AVIGNON Cedex 9) permettant l'introduction d'une surtaxe carburant temporaire, d'un montant de 4,83% à compter de juillet 2026,
- Avenant aux marchés des lot n°4 et 5 avec l'entreprise SAS PASSARD – BOURGOGNE RECYCLAGE (6, Rue des Rapines - 71200 LE CREUSOT) permettant une application exceptionnelle de la formule de révision de prix au 01/07/2026, soit avant l'échéance annuelle du 01/01/2027.

• **Adoption du bilan d'activités 2025 du service de collecte des déchets :**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité du service de gestion des déchets établi pour l'année 2025. Michel JULIEN souligne les points suivants :

- En 2025, la production totale de déchets est de 3 665 tonnes à l'échelle de la Communauté de communes de Marcigny. Depuis 2010, les tonnages ne font qu'augmenter, alors que la trajectoire imposée par la loi AGECL est une baisse de 10% des déchets (mesurés en kilo/hab/an) en 2020 par rapport à 2010 et une baisse de 15% d'ici 2030. On n'y est pas, on a donc encore beaucoup de travail à faire pour réduire les déchets, même si les ordures ménagères et les encombrants baissent.
- 64% du poids des Ordures Ménagères Résiduelles pourraient être évités. Beaucoup d'efforts restent encore à faire. Il faut faire davantage de pédagogie avec les habitants. On note aussi un vrai enjeu de développement du compostage, notamment des déchets alimentaires. Il n'y a aucun intérêt à payer pour les enfouir.
- Il y a encore beaucoup trop de refus du tri. M. JULIEN souligne que depuis cette année, ils sont désormais payants et facturés 400 € la tonne par le SMEVOM.
- Seulement 34% des déchets sur la Communauté de communes de Marcigny sont enfouis. On respecte l'objectif de 50% de valorisation des déchets : c'est positif.
- La collecte agricole marche bien, avec une bonne fréquentation des agriculteurs.
- Marie-Line mène beaucoup d'actions de sensibilisation auprès des jeunes tout au long de l'année.
- La TGAP va encore augmenter très fortement jusqu'en 2030, tout comme le coût du traitement facturé par le SMEVOM. L'ouverture de la nouvelle unité d'incinération à Bayet devrait permettre de faire baisser les coûts, mais il est important de sensibiliser les gens à être encore plus performants dans le tri des déchets et, plus largement, sur la production même de déchets. M. JULIEN propose de préparer des argumentaires pour que chaque élu dans sa commune puisse

sensibiliser les habitants à ces enjeux financiers. Si on ne fait rien, les factures vont continuer à augmenter.

Le Président remercie Michel JULIEN pour son engagement sur ce sujet et ses responsabilités au SMEVOM (Vice-Président en charge des quais de transfert).

Denis PROST a relevé une erreur en page 6 dans le ratio pour la commune de Saint Martin du Lac. Il rejoint les conclusions de Michel JULIEN : oui, il faut trier encore et encore, car les coûts vont augmenter jusqu'à plus de 320 €/tonne en 2030 (+35% au bas mot). Mais il reconnaît aussi que c'est compliqué de demander aux gens de faire mieux, tout en payant plus. Par rapport aux objectifs de la loi AGECE, certes, la Communauté de communes n'est pas dans l'objectif, mais aucune collectivité ne l'est. Il demande enfin où on en est dans le PLPDMA ? Michel JULIEN répond que c'est le SMEVOM qui est à la manœuvre.

- **Admissions en créances éteintes suite à décisions judiciaires :**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'admission en créance éteinte d'une somme de 290,00 €, suite à 2 décisions du Tribunal de commerce de Mâcon de clôture pour insuffisance d'actifs de 2 entreprises locales.

Economie, habitat et urbanisme, travaux et mutualisation :

- **Adhésion à l'association ENVIE d'R :**

Le Président rappelle que la Communauté de communes exerce la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». Face aux difficultés du commerce dans le centre-ville de Marcigny et dans certains bourgs de l'intercommunalité, il a souhaité placer le soutien à l'économie comme la priorité du mandat. Dans cette perspective, lui, Bruno DAUMUR et des élus de Marcigny ont assisté le 16 juin dernier à une présentation du réseau ENVIE D'R.

Cette association a pour objet de conduire, entre territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Massif Central, des actions collectives pour coopérer avec des acteurs urbains en vue de stimuler la création d'activités en milieu rural. Elle réunit 7 collectivités (Communautés de communes, Communauté d'agglomération, Syndicats Mixtes) à ce jour et ses objectifs sont de :

- Promouvoir l'installation en milieu rural et aider les porteurs de projets urbains à s'installer en milieu rural en leur proposant un accompagnement adapté,
- Participer à une démarche mutualisée qui permet aux territoires ruraux de capter davantage de porteurs de projets urbains des métropoles,
- Promouvoir des offres d'installation et des potentiels d'activités via diverses actions mutualisées dont un site internet dédié ou des participations à des salons liées à la reconversion professionnelle, à la création d'entreprises, ...
- Être intégré à un réseau et favoriser l'échange de bonnes pratiques professionnelles, l'organisation ou l'accès à des actions collectives de formation

Le Président indique que le territoire fait face à une très grande fragilité du commerce, tant dans le centre-ville de Marcigny (nombreuses boutiques fermées rue Chevalière ou place des Halles) que dans des communes. Il a connaissance de perspectives de plusieurs cessations d'activité d'un certain nombre d'autres commerces dans un avenir plus ou moins proche ou de situations de transmission difficile, car non préparée. C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie commerciale, il propose d'adhérer à cette association à compter de juillet 2026. Cela permettra notamment de diffuser sans tarder des offres de commerces existants à reprendre.

Compte tenu de la population de la Communauté de communes, le coût de l'adhésion est de 4 000 € par an, avec un droit d'entrée unique à la première adhésion de 400 €. Pour une adhésion en cours d'année, celle-ci est proratisée au nombre de mois d'adhésion.

JC DUCARRE précise que cette adhésion n'est pas une baguette magique (le contexte du petit commerce est compliqué au niveau national), mais si on ne fait pas preuve d'action volontariste, les choses ne vont pas s'inverser toutes seules. Il fait un parallèle avec la construction de la Maison de Santé (MSP) : cet investissement, très critiqué, était un pari important, qui n'était pas gagné d'avance. Mais on était sûr qu'elle allait apporter un vrai plus : sans une MSP, il aurait été très compliqué d'attirer des médecins. 1 an après l'ouverture de cette structure, les choses se sont inversées pour la santé. On peut donc aussi tenter le coup pour le commerce, même si on sait que ça va être difficile. Le réseau ENVIE D'R a donné des résultats positifs à Charlieu et dans le Roannais et d'autres initiatives doivent aussi être regardées dans des communes (Matour par exemple). JC. DUCARRE convient que le coût d'adhésion est important, mais il le juge modeste au regard des retombées qu'il peut apporter. En cas d'adhésion, il faudrait arriver à diffuser sans tarder des annonces de commerce dont on sait que les gérants veulent arrêter pour éviter que de nouvelles fermetures se produisent dans les prochaines semaines ou mois.

Bruno DAUMUR trouve que ce que propose ENVIE D'R est très intéressant et apporte de la visibilité aux territoires dans une dizaine de salons auxquels le réseau participe chaque année (ils attirent plusieurs milliers de visiteurs). Il précise que ce n'est pas ENVIE D'R qui décide des repreneurs : les décisions reviennent bien aux propriétaires et/ou aux gérants des commerces. ENVIE D'R apporte plus de visibilité, une mise en relation et un accompagnement mais n'intervient pas dans les négociations commerciales. Il lui semble important de commencer à faire dès aujourd'hui un inventaire des cellules commerciales existantes dans les 12 communes de façon à avoir une meilleure connaissance de l'offre commerciale du territoire.

Louis PONCET ajoute que ce réseau enregistre des résultats dans les territoires adhérents, avec des concrétisations de reprises de commerces. On n'a pas la capacité de faire nous-même cette communication, donc le réseau est intéressant pour cela. Vu la situation locale, la démarche doit être tentée.

Denis PROST est un peu plus réservé et perplexe vis-à-vis de cette association. Il a fait quelques recherches à son sujet. Il informe les délégués que ENVIE D'R a été créée en 2024 et, depuis sa création, elle n'a publié aucun compte ou bilan annuel (alors que c'est une obligation). On ne sait donc pas ce à quoi les adhésions servent. Il regrette aussi qu'aucune statistique ne soit indiquée sur le site internet de l'association pour apprécier les résultats (contacts, installations concrétisées, mises en relation ...).

JC DUCARRE confirme que le réseau ENVIE D'R existe depuis plusieurs années et, qu'à l'origine, il n'avait pas de structuration à part entière. Il était porté par un organisme situé dans la Drôme et qui a été en grande difficulté suite à des suppressions de financements du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes. Suite à la restructuration de cet organisme, un nouveau mode de fonctionnement a été trouvé pour ENVIE d'R afin qu'il puisse s'affranchir de cette organisation et poursuivre ses missions. C'est pourquoi l'association n'a été créée qu'en 2024. Selon lui, l'important n'est pas là, ni de s'interroger sur l'éventuel positionnement politique des adhérents. L'important est de trouver des solutions aux difficultés réelles du commerce local. Avec cette adhésion, on n'achète pas une prestation pour profiter d'un réseau sans rien faire. Bien au contraire, adhérer, c'est s'engager dans un réseau qui fait preuve d'un réel dynamisme, dans lequel chaque membre s'implique fortement (élus et agents) et participe à la co-construction d'actions qui servent aux membres, ou qui sont demandées par les membres. Sur les statistiques, JC DUCARRE souligne que les opérations de reprise ou d'installations nécessitent un travail de fourmi, qui peut prendre bien souvent plusieurs mois et qui implique de nombreux partenaires (collectivités, chambres consulaires, ...). La priorité d'ENVIE D'R n'est pas de faire du buzz, c'est de concrétiser les prises de contacts. Et il y a des résultats !

D. PROST regrette que le projet n'ait pas été étudié par la commission économie. Le Président en convient et dit que la commission n'a pas pu être associée car sa composition a été approuvée ce soir. Il estime aussi que la situation actuelle (beaucoup de pas de porte vides, d'autres qui le seront bientôt) nécessite d'agir très vite et de ne pas rester les 2 pieds dans le même sabot. Si rien n'est entrepris, on va très vite atteindre un point de non-retour. L'urgence commande d'aller vite et de ne pas attendre encore 6 mois. Il précise que la décision d'adhésion a été discutée et validée par les maires lors du dernier Bureau communautaire.

Pour L. PONCET, 4 000 €, c'est le coût d'un ou 2 salons et la Communauté de communes n'a ni les compétences ni les moyens d'aller seule sur un salon. Le réseau permet d'accéder à des choses très intéressantes. Il tient aussi à dire que rien n'a été anticipé pendant les 6 années qui viennent de passer. Même la démarche « Centralités Rurales en Région » n'a pas reçu l'attention et le travail qu'elle aurait dû avoir. Aujourd'hui, l'équipe municipale essaye de récupérer ce qu'elle peut avec la Région, mais ce n'est pas gagné.

Jean-Stéphane VUITTON demande quelle est la durée d'engagement ? JC. DUCARRE répond que c'est un engagement triennal. Jean-Marc POMMIER ajoute : « cela fait 12 000 €, ce n'est pas négligeable ». Il souligne, qu'il y a quelques années, il s'est battu « comme un lion » pour installer un boulanger dans sa commune sans que ça ne coûte 4 000 €.

JC. DUCARRE s'agace et pense que beaucoup d'élus n'ont pas conscience de la situation très compliquée du commerce à Marcigny et dans les communes. 4 000 € par an, pendant 3 ans, pour des actions de communication, ce n'est pas grand-chose au regard de la situation. Si on n'est pas prêt à mettre cette somme sur la table, ça ne sert à rien de s'engager.

Pour JS. VUITTON, ça ne sert à rien de s'énervier, le Conseil est tout à fait libre de discuter et de débattre du sujet. On pourra faire un bilan dans 3 ans. Pour Bruno SABOT, les communes seules ne peuvent pas grand-chose quand un commerce ferme.

A l'issue de ces échanges, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'adhésion à ENVIE D'R et autorise le Président à signer la convention d'adhésion. Le Président propose que la chargée de mission ENVIE D'R intervienne dans la première réunion de la commission économie.

- **Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la case 4 à l'atelier partagé :**

Les travaux d'aménagement (avec extension) de la case n°4 de l'atelier partagé nécessitent le recours à un maître d'œuvre, la surface créée étant supérieure à 20m². Le cabinet FIGURAL Architectes, qui était le maître d'œuvre lors de la construction du bâtiment en 2015/2016, a été sollicité pour cette mission. Il dispose en effet de l'ensemble des plans techniques du bâtiment, permettant ainsi de gagner du temps sur l'organisation des travaux.

FIGURAL Architectes a transmis une proposition chiffrée pour une mission complète de maîtrise d'œuvre (mission de base + EXE), à hauteur de 12% du montant prévisionnel des travaux (161 900 € HT), soit des honoraires de 19 428,00 € HT. Le montant définitif de la rémunération sera établi sur le montant définitif des travaux.

Le Conseil communautaire attribue, à l'unanimité, le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la case n°4 de l'atelier partagé au cabinet FIGURAL ARCHITECTES.

- **Vente d'une parcelle sur la ZA du Champêtre à Baugy :**

Madame CHARRON a sollicité la Communauté de communes en vue d'acquérir la parcelle n°9 de la ZA du Champêtre. Le terrain mesure 2 314 m² (parcelle déjà bornée) et est en vente au prix de 12,50 € le m², hors TVA sur la marge.

Sur cette parcelle, Madame CHARRON souhaite y implanter son activité, aujourd'hui répartie sur 2 sites distincts, qu'elle loue sur Marcigny : un sur la route de Semur et une boutique rue Chevalière. Elle projette de construire un bâtiment (bureau, stockage, boutique) d'environ 300m² dédié à son activité de brocante et de décoration en vue de pouvoir la développer davantage et la rendre plus visible. L'acquisition sera effectuée par la SASU HAMI.

Jean-Claude DUCARRE et Bruno DAUMUR ont rencontré Mme CHARRON le 24 juin pour échanger et mieux appréhender son projet. La proposition d'achat a aussi été évoquée en Bureau des Maires le 29 juin. Le Bureau est majoritairement favorable à cette cession. Louis PONCET souhaite être très vigilant en cas de demande d'implantation de commerces dans la ZA du Champêtre, car ce n'est pas une zone entièrement commerciale et il est important d'avoir une réflexion approfondie sur ce point.

A l'issue des échanges, le Conseil communautaire approuve, par 1 abstention et 25 voix pour, la vente du lot n°9 de la ZA du Champêtre à la SASU HAMI, au prix de 12,50 € le m² (hors TVA sur la marge) et autorise le Président à signer l'acte notarié.

- **Suppression de la servitude de passage et autorisation de passage pour Mme JULLIET (voie d'accès déchetterie) :**

Pour accéder à l'arrière de son terrain mitoyen de la déchetterie, Mme JULLIET demandait l'application de la servitude de passage figurant dans l'acte notarié. Celle-ci prévoit qu'une clef du portail d'entrée de la déchetterie lui soit remise pour pouvoir entrer sur la parcelle 213. La Communauté de communes ne souhaitant pas donner cette clef, pour un motif de sécurité des installations de la déchetterie, un accord a été trouvé entre les 2 parties. Il prévoit un déplacement du portail d'entrée de la déchetterie plus en retrait afin de libérer une emprise suffisante permettant à Mme JULLIET de modifier l'entrée à son terrain. Mme JULLIET s'est également engagée à déplacer son portail d'accès à la parcelle 213. Ces éléments ont été actés par le Conseil communautaire du 16 février 2026. Et il y a quelques semaines, la Communauté de communes a reculé le portail d'entrée du site et Mme JULLIET a déplacé son portail, désormais situé avant celui de la déchetterie.

La délibération du 16 février 2026 autorise également Mme JULLIET à circuler sur la voie d'accès de la déchetterie depuis la rue du Port d'Artaix jusqu'au niveau de son portail. La question du maintien de la servitude de passage dans l'enceinte de la déchetterie se pose donc. Maître TRAVELY a été consulté. Au regard de la nouvelle configuration des lieux, il est préconisé de supprimer la servitude et de faire application de l'autorisation accordée à Mme JULLIET dans la délibération du 16/02/2026 pour « circuler sur la voie d'accès de la déchetterie sur la partie allant de la rue du Port d'Artaix au droit de son portail, de façon à pouvoir entrer directement sur la parcelle 213 lui appartenant ». Cette autorisation sera réexaminée à chaque changement de propriétaire du tènement.

Le Conseil approuve à l'unanimité la suppression de la servitude de passage par la parcelle 224, propriété de la Communauté de communes de Marcigny, pour l'accès à la parcelle 213.

Petite enfance, enfance, jeunesse :

- **Vote des tarifs du camp ados été 2026 :**

Dans le cadre de la programmation des activités estivales pour les ados, Info Jeunes prévoit la réalisation d'un séjour de 2 jours avec le secteur jeunes de Digoin, à Semur-en-Brionnais les 27 et 28 juillet. 8 jeunes pourront s'inscrire. Il convient de créer des tarifs pour ce séjour.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- Familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 700 : 30 €/enfant
- Familles avec un quotient familial supérieur à 700 : 35 €/enfant

- **Modification du règlement intérieur de l'ALSH :**

Avec la mise en place du « portail famille », certaines dispositions du règlement de l'ALSH doivent être modifiées, notamment en ce qui concerne le règlement des inscriptions. Le projet modifié du règlement a été transmis aux délégués communautaires.

Le Conseil communautaire, adopte, à l'unanimité, le règlement modifié du service ALSH.

- **Convention de partenariat avec la Mission Locale pour l'accueil de jeunes en PMSMP :**

La Communauté de communes accueille périodiquement des jeunes accompagnés par la Mission Locale en PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), notamment en déchetterie ou dans le service Info Jeunes. Afin de contractualiser ce partenariat, la Mission Locale propose une convention permettant de pouvoir valoriser l'engagement communautaire auprès des jeunes. Cette convention renforce les partenariats déjà existants entre les 2 structures.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette convention de partenariat avec la Mission Locale du Charolais. Elle est conclue pour l'année 2026 et ne comprend aucun objectif de recrutement à l'issue des périodes de mise en situation. Il n'y a pas non plus de coût financier particulier, en dehors du temps consacré par les agents communautaires pour l'encadrement et le suivi des jeunes accueillis.

Décisions du président :

Le Président donne lecture des décisions prises depuis la dernière réunion dans le cadre de sa délégation approuvée par la délibération du 11 mai 2026 :

- DEC 2026-06 Parution magazine MASTERCHEF
- DEC 2026-07 Etude faisabilité aménagement case 4 atelier partagé
- DEC 2026-08 Missions CT et SPS aménagement case 4 atelier partagé
- DEC 2026-09 Achat valisettes portage repas

Questions diverses :

- Dotation horaire du collège Jean MOULIN à la rentrée prochaine : la Communauté de communes a été alertée en juin, par des parents d'élèves, d'une possible réduction d'heures d'enseignement au collège de Marcigny à la rentrée de septembre. Cela aurait pu entraîner la suppression d'une classe de 4^{ème} (et donc une hausse des effectifs par classe), ainsi que la disparition de certaines options. Le soutien des collectivités et des élus avait été sollicité par les parents, qui avaient également adressé un courrier au rectorat. Mmes LAPALU et GROS indiquent que la dotation horaire a finalement été augmentée – la réponse a été reçue la semaine dernière. Le Président se réjouit de cette décision, qui n'était pas remontée jusqu'à la Communauté de communes.
- Tourisme : Joachim DOS SANTOS PENIDA a rencontré l'équipe de l'Office du Tourisme, qui lui a indiqué déplorer un manque de communication avec la Communauté de communes. Sinon, pendant l'été, les accueils du dimanche matin

sont faits sur la place des Halles et des accueils « hors les murs » sont organisés sur le marché de Marcigny le lundi matin. J. DOS SANTOS PENIDA a aussi participé au dernier Conseil d'Administration de l'OTSI, lors duquel le projet de sécurisation d'une liaison vélo entre Marcigny et Chambilly a été abordé.

- Séniors : Gilbert GARDIEN annonce que le flochage du nouveau camion du portage des repas a été réalisé. Il informe aussi que le repas des bénévoles aura lieu le 25 juillet prochain
- Jeunesse : Stéphane LUCEAU indique que le festival SOLIDAYS a été annulé. Malgré tout, les jeunes sont rentrés très satisfaits de leur séjour, plus court que prévu. Le chantier jeunes envisagé au City Stade à Céron a été annulé en raison de la chaleur et des restrictions d'eau. Le projet a pu être réorienté vers une action de sensibilisation au tri des ordures ménagères. Jean-Stéphane VUITTON en profite pour suggérer de revoir les messages de tri, plus très à jour, affichés sur les colonnes de PAV.
- Agriculture, eau, mobilités, COT : Sophie GOUDARD fait un retour sur la réunion du COPIL ATMA du 02 juillet. Le projet d'audit agricole sera présenté à la Commission Agricole à la rentrée. Des réunions sont envisagées avec les agriculteurs et les communes courant de l'automne.
Un créneau a été trouvé afin de permettre une rencontre entre les vice-présidents en charge du COT sur les 3 intercommunalités du Brionnais. Plusieurs idées de travail commencent à émerger et seront approfondies en commission.
- Economie : Denis PROST demande où en est le projet d'implantation sur la zone de Baugy. Le président indique qu'il avance, mais que c'est compliqué. Une communication sera faite en temps utiles.
- Réseau VIF du Brionnais : Martine SOUFFERANT fait un point sur la réunion du réseau VIF du 23 juin à Baudemont. A ce jour, des hébergements sont disponibles à Chauffailles (occupé jusqu'au 3 août), Iguerande, La Clayette et Marcigny. Une fiche de recueil doit être préparée pour être complétée à chaque demande. Le réseau VIF accueillera, du 2 au 14 novembre prochains à Chauffailles, « Les Êtres Humaines », un collectif composé de six femmes, toutes anciennes victimes de violence. Elles présenteront plusieurs représentations suivies d'un débat. L'idée est de faire venir les 3èmes du collège de Marcigny, le mardi 3 novembre pour une représentation suivie du débat – le projet sera proposé à la rentrée à la nouvelle principale ; à voir aussi avec la MFR d'Anzy-le-Duc. Pour sensibiliser les élus, une représentation sera organisée en soirée. Une journée départementale sur les violences intrafamiliales est prévue à Chalon sur Saône le 25 novembre. Une réflexion est aussi en cours pour intervenir dans les écoles primaires. Enfin, une extension du réseau VIF à de nouveaux partenaires (MSA, Resto du cœur, Emmaüs, France Travail) a été discutée. La prochaine réunion du réseau VIF du Brionnais aura lieu le 13 octobre à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h35.